

Projet aéroport de Notre Dame des Landes : Voeu de la CCEG

Il est proposé au Conseil de Communauté, sur proposition de la commission aéroport CCEG/SIVU d'adopter le voeu suivant :

"Après avoir conclu en 2003, à l'issue du Débat Public, que le site de Notre Dame des Landes n'est pas pertinent pour recevoir l'aéroport du Grand Ouest, le Conseil de la CCEG a voté, dans le cadre de l'enquête publique, le 15 novembre 2006, une contribution aux termes de laquelle il a jugé que :

- Le dossier d'enquête publique ne permettait pas davantage que les données du débat public d'affirmer que, dans l'environnement actuel, l'utilité d'un nouvel aéroport pour le Grand Ouest dans une logique d'aménagement durable est démontrée ;

- Le site de Notre Dame des Landes n'était pas justifié ni pertinent pour accueillir une telle infrastructure ;

- Le dossier d'enquête publique n'analysait pas réellement les impacts d'un tel projet sur le territoire de la CCEG, et qu'il était notoirement insuffisant sur le registre des mesures compensatoires pour celui-ci ;

- L'utilité publique du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes n'était donc pas démontrée.

Cette contribution a été remise à la Commission d'enquête.

Il est regrettable, qu'à une majorité relative, celle ci ait émis un avis favorable, même si cet avis a été assorti de réserves et recommandations.

Depuis lors, s'est tenu à l'automne dernier le Grenelle de l'environnement. Parmi les recommandations issues de ces Etats généraux, et que le Président de la République s'est engagé à porter et à mettre en oeuvre, figure le gel de la création de nouvelles plates-formes aéroportuaires.

Il nous semble anormal, dans ces conditions, que la procédure pour la DUP puisse se poursuivre, d'autant que le nombre de mouvements sur Nantes Atlantique est en régression grâce à l'augmentation de l'emport moyen qui, auparavant, était relativement faible.

Les faits démontrent, une fois de plus, que les arguments évoqués lors du grand débat public et développés dans le dossier d'enquête ne sont pas crédibles, notamment le problème de saturation

Ainsi, le Conseil de communauté réaffirme son opposition au projet d'aéroport de Notre Dame des

Landes et demande à l'Etat, porteur de celui-ci, de mettre sérieusement à l'étude les scénarios alternatifs issus des travaux menés par Solidarité Ecologie et repris par les mouvements associatifs.

Ils peuvent être une des réponses, et en tout état de cause, le porteur du projet ne peut ignorer aujourd'hui la réalité d'une stagnation du trafic, ainsi que les conséquences sur l'environnement d'un développement forcené du transport aérien.

Le Grenelle de l'environnement doit se concrétiser dans les décisions des institutionnels, des investisseurs et des consommateurs, surtout lorsqu'il s'agit de choix pour des équipements futurs ; car, aujourd'hui plus qu'hier, nous savons qu'il est indispensable de prendre en compte un développement qui répond au besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 36 voix pour, et 7 abstentions, ADOPTE le vœu proposé ;

celui-ci sera adressé à Monsieur le Président de la République, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports Dominique BUSSEREAU, Monsieur le Préfet ;

copie sera adressée au Président de l'association Ville et Aéroport, au Président du Conseil Général de Loire Atlantique, au Président du Conseil Régional, au Président du Syndicat Mixte Etudes Aéroport, au Président de Nantes Métropole et aux Conseillers généraux et Députés du secteur.